REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION (RIOFE)

FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS DE TRONC COMMUN

(FMPA TC)

1. Finalité

Le présent référentiel définit les modalités d'organisation des formations de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC) pour l'année 2027.

Il prend en compte :

- **le cadre réglementaire :** l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- **le risque feux de forêt :** considéré comme risque courant.

Il exclut :

- **les manœuvres départementales et exercices de compagnie :** régis par des modalités d'organisation spécifiques ;
- **les FMPA de spécialités :** décrites dans les REAC et les règlements fonctionnels.

2. Description

Les FMPA permettent de maintenir et de perfectionner les compétences nécessaires à l'exercice des missions.

Elles peuvent être réalisées :

- sur des périodes de formation bloquées ;
- ou sur le temps d'astreinte pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- ou sur le temps de permanence pour les sapeurs-pompiers professionnels.

3. Besoin de formation

Le besoin de formation correspond à l'écart entre les compétences détenues et les compétences requises pour réaliser une mission.

Il peut être identifié :

- **par le sapeur-pompier :** à partir de l'exercice de ses compétences en mission ;
- **par le service :** au regard de l'évolution des techniques, des matériels, des conditions de travail ou de la réglementation ;
- **dans le cadre d'un projet :** à l'occasion d'un événement particulier ou d'une évolution de l'organisation.

Les FMPA sont organisées en deux parties :

- **la partie départementale :** elle porte sur les thèmes définis par le service ;
- **la partie centre de secours :** elle répond aux besoins locaux définis par le chef de centre.

4. Répartition des domaines d'activités et volumes horaires associés

a. Sapeurs-pompiers volontaires

Domaines d'activités	Référents	Niveau opérationnel	Volume horaire	Observations
Pour tous les centres				
Secours et Soins d'urgence Aux Personnes (SSUAP)	Domaine expertise SSUAP	**Equipier à Chef de Groupe**	**10H**	6H DGSCGC + 2h ASU + 2H local SDIS 42 décomposées en demi-journée
INCENDIE (INC)	Domaine expertise INC		**8H**	Réalisées sur centre ou au caisson ou au plateau technique
Protection des Personnes, biens et environnement (PPBE)	Unité Territoriale (UT)		**2H**	/
Adaptation aux risques locaux (ARL)	UT		**2H**	Au choix du centre (ex. approche SR pour centre non SR)
Réseau Radio du Futur (RRF)-NexSIS	Spécialité SIC		**4H**	Essentiellement RRF + Complément NexSIS
Indicateur de la Condition Physique (ICP)	UT		**2H**	/
Feux de Forêt (FDF)	Spécialité FDF	**FDF 1 et 2**	**4H**	Réalisation au premier semestre avant saison estivale
Seulement pour les centres concernés				
SR	Domaine d'expertise SR	**Equipier et CA1E SR ou CATE**	**4H**	Centres support uniquement
GA NRBC	Spécialité NRBC	**Agents GA NRBC**	**2H**	1 année sur 2 (1)
COD6 ou Nacellier	UT	**EQU MEA et COD6**	**2H**	Centre avec MEA
Seulement pour les personnels concernés				
GOC	Spécialité GOC	**Chef de groupe**	**8H**	Tous les 2 ans
FDF3	Spécialité FDF	**Chef de groupe FDF**	**8H**	Tous les 2 ans

(1) GTDM ou GA NRBC. En 2027, il sera réalisé la FMA GA NRBC.

b. Sapeurs-pompiers professionnels

Domaines d'activités	Référents	Niveau opérationnel	Volume horaire	Observations
Réalisation hors de la garde				
Secours et Soins d'urgence Aux Personnes (SSUAP)	Domaine expertise SSUAP	**Equipier à Chef de Groupe** (2)	**10H**	6H DGSCGC + 2h ASU + 2H local SDIS 42
INCENDIE (INC)	Domaine expertise INC	**Equipier à Chef d'agrès tout engin**	**8H**	Réalisées sur centre ou au caisson ou au plateau technique
SR	Domaine d'expertise SR		**4H**	/
Réseau Radio du Futur (RRF)-NexSIS	Spécialité SIC	**Equipier à Chef de Groupe**	**4H**	Essentiellement RRF + Complément NexSIS
Feux de Forêt (FDF)	Spécialité FDF	**FDF 1 et 2**	**4H**	Réalisation au premier semestre avant saison estivale
		FDF 3	**8H**	Tous les 2 ans
		FDF 4	**16H**	Tous les 2 ans
GOC	Domaine d'expertise GOC	**GOC 3**	**8H**	Tous les 2 ans
		GOC 4, GOC 5 et SD-SAN	**12H**	2 demi-journées GOC + ½ journée recyclage secouriste isolé
Réalisation lors des manœuvres de la garde				
Protection des Personnes, biens et environnement (PPBE)	Unité Territoriale (UT)	**Equipier à Chef d'agrès tout engin**	**2H**	/
Conduite COD	Spécialité COD		**2H**	/
Adaptation aux risques locaux (ARL)	UT		**2H**	/
GA NRBC	Spécialité NRBC	**Agents GA NRBC**	**2H**	1 année sur 2 (3)
COD6 ou Nacellier	UT	**EQU MEA et COD6**	**2H**	Centre avec MEA
Indicateur de la Condition Physique (ICP)	UT	**Equipier à Chef de Groupe**	**2H**	/

(2) Recyclage pour les CDG soit en centre (10h) soit à l'EDIS recyclage pour les officiers de l'EM (4h de secourisme)
(3) GTDM ou GA NRBC. En 2027, il sera réalisé la FMA GA NRBC.

5. Maintien dans l'activité ou dans l'emploi

La réalisation des FMPA permet le maintien dans l'emploi professionnel ou dans l'activité volontaire.

Le maintien est conditionné par :

- la réalisation de la FMPA départementale ;
- la participation à la FMPA centre, selon les besoins du sapeur-pompier ;
- l'avis du chef de centre, en lien avec le chef de compagnie.

Après analyse de la situation, le chef de centre propose :

- le maintien dans l'emploi ;
- ou le retrait du ou des emplois concernés.

En cas de retrait :

- la demande est transmise par le chef de centre au GFOR via Isilog, avec l'accord du chef de compagnie ;
- le GFOR suspend l'emploi dans GEEF.

Pour retrouver l'emploi ou l'activité :

- **inférieur à 2 ans** sans pratique, l'agent devra avoir effectué les FMPA obligatoires de l'année N ou N-1 en fonction de la période de reprise.
- **supérieur à 2 ans** sans pratique, l'agent devra effectué les FMPA obligatoires de l'année en cours et avoir un accompagnement personnalisé selon un programme établi en lien avec le GFOR et la CIE.

6. Organisation et suivi

Les FMPA sont organisées et planifiées par le chef de centre, en lien avec le chef de compagnie.

Elles font l'objet :

- d'une traçabilité individuelle dans GEEF ;
- d'un suivi de la réalisation des thèmes de FMPA (chaque thème de FMPA est suivi qu'une seule fois par stagiaire).

7. Formateurs

Le nombre et le niveau de compétence des formateurs sont définis dans les programmes annuels de chaque activité.

8. Moyens logistiques

Les moyens logistiques sont définis en fonction des thèmes de FMPA.

9. Lieux de formation

Les FMPA peuvent être réalisées :

- au centre de secours ;
- sur un plateau technique ;
- en caisson incendie, si nécessaire ;
- sur un site réel, dans le cadre des mises en situation professionnelle (MSP).

10. Déroulement pédagogique

Les FMPA peuvent se dérouler via :

- des MSP [4] ;
- des APP [5] ;
- des PEX et RETEX [6]

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Contrôleur Général Éric MEUNIER

(4) Les mises en situations professionnelles permettent d'évaluer les compétences détenues par le sapeur-pompier en les contextualisant à une situation opérationnelle au plus proche de la réalité.

(5) Les ateliers pédagogiques personnalisés permettent de délivrer une séquence pédagogique adaptée au besoin du sapeur-pompier.

(6) Les retours d'expériences permettent d'analyser post-opération une intervention soit par l'équipage seul soit en collectif dans le but d'échanger et d'améliorer les pratiques professionnelles.